

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal, en séance publique ordinaire, sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-11 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire.

Étaient présents :

M. William BIDON-PARARD, Mme Virginie BOIN, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, M. Alexandre LALEU, M. Ludovic LEBOURLES, Mme Philomène MAILET, Mme Cécile MONNOT, M. Etienne MONS-BORDERAS, M. Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL, M. Thibaud RONCERAY,

Étaient excusés :

Mme Marie-Noëlle BEAU qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude BUREAU
Mme Marie-France MORAND qui a donné pouvoir à M. Alain PHILOREAU
M. Éric VALETTE qui a donné pouvoir à M. Thibaud RONCERAY
Mme Laure GALLOIS qui a donné pouvoir à M. Etienne MONS-BORDERAS
M. Pascal TISSIER qui a donné pouvoir à M. Denis COQUERY
Mme Pauline GALLOIS et M. Philippe JARRY

Quorum :12/19

M. le maire prend la présidence de la réunion du conseil. Il procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h00.

➤ Désignation de la secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal nomme un membre du conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. À l'unanimité, Mme Virginie BOIN est nommée par le conseil, secrétaire de séance.

➤ ORDRE DU JOUR :

1 – Sénatoriales : élection des délégués et suppléants

SÉNATORIALES : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS

Cf : PV ci-joint

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 13.

Le maire,

La secrétaire,

Les membres,